

BILAN DES GRAISSES ET HUILES VEGETALES

A compter de la campagne 2001/2002, l'huile d'olive n'est plus traitée dans le bilan de campagne toutes huiles, mais dans un bilan séparé allant du 1^{er} novembre au 31 octobre. En dehors du changement de périodicité, le traitement des données relatives à l'huile d'olive reste le même. Et l'huile d'olive reste traitée dans le bilan toutes huiles en année civile : en dehors du changement de périodicité, le traitement des données relatives à l'huile d'olive reste le même, hormis pour le commerce extérieur du fait de la réaffectation de l'excédent global d'importation des positions 15162091 à 15162098.

Production utilisable

Colza, tournesol, et soja

Pour l'historique cf annexe

La production française d'huile brute est extraite essentiellement des graines de colza, de tournesol et de soja. On la reconstitue à partir des données de trituration des bilans des graines oléagineuses de FranceAgriMer (FAM) et des données statistiques de Huileries de France (graines, huiles et tourteaux).

Les données de trituration de FAM intègrent les coopératives non adhérentes à Huileries de France, et qui ne répondent pas actuellement à l'enquête mensuelle de branche du SSP déléguée à Huileries de France.

A partir des données statistiques d'entrées de graines et de production d'huiles brutes de Huileries de France, on calcule un taux d'extraction. Ce taux est ensuite appliqué aux données de trituration des bilans de FAM, pour reconstituer le poids de la production d'huile brute.

Maïs

Pour l'historique cf. annexe

Du germe de maïs sont extraits de l'huile et des tourteaux. La production d'huile est donc calculée à l'aide de coefficients estimés (sources : Arvalis, Germ Services, USM, USIPA) et appliqués aux mises en œuvre du bilan provisoire du maïs de FAM (postes : « utilisations intérieures » + « expéditions »).

Pour l'amidonnerie, Arvalis et Germ Services estiment à 7 % les germes de maïs récupérés avec une répartition de 3 % pour l'huile et 4 % pour les tourteaux, tandis que l'USIPA l'estime à 6,1 % avec respectivement 2,9 % et 3,2 % pour l'huile et les tourteaux. Il a été décidé de conserver les coefficients de l'USIPA qui sont ceux déjà en usage.

Pour la semoulerie, Arvalis estime à 10 % les germes de maïs extraits avec une répartition de 1,5 % pour l'huile et 8,5 % pour les tourteaux, tandis que l'USM estime à 13 % les germes de maïs récupérés. Il a été décidé de conserver le coefficient de l'USM pour l'extraction de germes, et de lui appliquer le prorata de la production huile/tourteaux d'Arvalis.

Les coefficients sont donc :

-amidonnerie : germes de maïs 6,1 % du maïs grain utilisé par les amidonniers, huile de germes de maïs par les amidonniers : 47,54 % du germe de maïs ;

-semoulerie : 13 % du maïs grain utilisé par les semouliers ; huile de germes de maïs par les semouliers : 15 % du germe de maïs (répartition de 1,95 % huile/11,5 % tourteaux). La semoulerie a un rendement élevé en germe mais faible en huile car les germes sont éclatés et impurs, son rendement est élevé en tourteaux (11,5 %) où il y a plus de matières grasses.

Autres huiles

Pour l'historique cf. annexe

Essentiellement de la production d'huile de pépin de raisin.

Origine indigène et importée

La clef de répartition est la même que celle du bilan des graines et fruits oléagineux « utilisations intérieures, poste transformation », sauf pour l'huile de maïs où tout est indigène.

Importations et exportations

Chiffres des Douanes et coefficients techniques SSP (1,05) pour la conversion des huiles (majoritairement) raffinées en équivalent huiles brutes des codes NC8. Pour les coefficients de conversion et les codes NC8 utilisés se référer au fichier « Huiles sans oliveCoefficients.xls ».

Parmi les codes NC8 des échanges de graisses et huiles végétales figurent les codes des graisses et huiles végétales partiellement ou totalement hydrogénées, estérifiées ou élaïdinisées (15162091 à 15162098). À l'exception du ricin, les Douanes ne ventilent pas par type d'huile les graisses et huiles végétales hydrogénées ou estérifiées, dont les importations nettes oscillent autour de 80 000 à 100 000 tonnes l'an.

Il en est de même pour les huiles végétales mélangées et cuites, destinées à des usages non alimentaires (codes NC8 15180031 et 15180039) mais dont les échanges sont limités (environ 3 000 à 6 000 tonnes l'an à l'exportation). Pour ces dernières, les échanges extérieurs sont pris en compte au niveau du bilan "autres huiles".

Selon diverses sources, il serait peu probable que la France importe des huiles estérifiées. Elle importerait donc des huiles hydrogénées, essentiellement pour répondre aux besoins des IAA. Cette explication recoupe la situation du commerce extérieur telle qu'elle apparaissait avant 1988. Jusqu'à cette date, la nomenclature douanière faisait référence à différentes positions qui ont été regroupées en 1988 sous les codes 15162091 à 15162098. Ces positions concernaient des huiles hydrogénées destinées à la consommation humaine en quasi-totalité. Il s'agissait généralement d'huiles hydrogénées de coprah, palmiste (25 % en 1987) et de palme (25 % en 1987), le reste étant constitué de diverses huiles fluides solidifiées par un autre procédé (palme, palmiste et copra, ainsi que colza, tournesol, arachide, maïs, pépin de raisin, olives, ...).

Aussi, par convention (sauf en 2006/2007 où l'excédent a été calculé pour chacun des codes et affecté différemment), l'excédent global d'importation des positions 15162091 à 15162098 a été affecté à l'aide de la clé de répartition suivante :

- huiles concrètes (coprah, palme et palmiste) : environ 50 % de l'excédent réparti par type d'huile au prorata de leurs importations en brut et raffiné ;
- huiles fluides à usage alimentaire et non alimentaire (colza, tournesol, soja, maïs, arachide et olive pour le bilan en année civile) : le solde de l'excédent réparti par type d'huile au prorata de leurs importations en brut et raffiné.

L'excédent calculé par type d'huile et soustrait des importations (ressources) des « autres huiles » est ainsi par construction utilisé (emplois) pour les postes transformation et consommation humaine du bilan.

Stocks

L'enquête de branche de Huileries de France dresse l'état des stocks d'huiles brutes et raffinées par type d'huiles au stade de la trituration (pour passer de raffiné en brut, on applique le coefficient de 1,05).

L'évolution des stocks d'huiles à d'autres stades (IAA, margarine, ...) n'est pas communiquée par la profession.

Pour l'huile brute, le partage entre l'huile brute provenant de graines indigènes et celle issue de graines importées est obtenue à partir de la ventilation entre huile d'origine indigène et importée de la production utilisable. Puis les importations d'huile brute sont ajoutées à la production d'origine importée ainsi que la part du stock initial d'origine importée, le stock initial d'origine indigène étant ensuite ajouté à la production d'origine indigène. On obtient ainsi des prorata entre huile brute d'origine indigène et importée que l'on applique au stock final d'huile brute.

Utilisation intérieure totale

A partir de 2005-2006, la méthode de ventilation de l'utilisation intérieure totale entre les différents postes a été révisée.

Les premières estimations sont celles des pertes et de la transformation, dont les chiffres sont minimes, et le calcul inchangé. Vient ensuite l'estimation de l'alimentation animale, dont la méthode a été révisée.

Enfin, il y a arbitrage entre la consommation humaine et les utilisations industrielles, dont la principale est la production d'ester méthylique d'huile végétale (EMHV).

Les données de cadrage mobilisables pour estimer la production d'EMHV proviennent de :

- ❖ Huileries de France pour l'enquête de branche des oléagineux (graines, huiles, et tourteaux),
- ❖ Douanes pour le solde du commerce extérieur des huiles par usage (industrielles et alimentaires, brutes et raffinées), et pour les données individuelles des importateurs des principales huiles,

- ❖ SOeS (Service de l'observation et des statistiques du Commissariat Général au Développement Durable du ministère en charge du développement durable, des transports et de l'énergie) pour les montants annuels d'EMHV agréés produits en France,
- ❖ FAM pour les montants de trituration des bilans des graines.

Pertes

Elles sont faibles en règle générale.

Transformation

Les chiffres qui figurent à ce poste sont :

- pour l'utilisation totale : celui du bilan annuel des graisses et huiles préparées. Pour le bilan de campagne, la profession ne fournissant aucune donnée sur l'utilisation des matières grasses pour la fabrication de margarine en dehors de l'année civile, on doit prendre la moyenne des deux années constituant une campagne ;
- par type d'huile : on utilise les données fournies sur demande par la Chambre Syndicale de la Margarinerie (CSM), qui réalise une enquête annuelle en mars, sur l'utilisation de matières premières grasses pour la fabrication de margarine et autres graisses préparées.

Alimentation animale

Pour l'historique cf. annexe

Pour les huiles entrant dans la fabrication d'aliments composés, et dans la fabrication d'aliments d'allaitement, les quantités sont déterminées précisément une année sur trois, à l'occasion de l'enquête sur les matières premières de l'alimentation animale (MPAA) réalisée par le SSP. La dernière a été diffusée en 2010 (valeurs 2009).

Les données pour le *pet-food* sont estimées annuellement à partir des données de fabrication d'aliments fournies par les Fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux (FACCO).

L'enquête MPAA du SSP permet de disposer de données précises sur les utilisations d'huiles, par type d'huile, par les fabricants d'aliments composés, et fabricants d'aliments d'allaitement. Entre deux enquêtes, l'évaluation des quantités d'huile repose, pour les aliments composés, sur l'évolution de la production d'aliments pour bovins-porcs, et pour les aliments d'allaitement, sur l'évolution de la production d'aliments pour volailles, sachant que les variations des incorporations par types d'huiles, suivant différents facteurs (prix, pouvoir énergétique, appétence), ne sont pas mesurables.

Usages industriels et consommation humaine

Pour l'historique cf. annexe

- Huiles à usage potentiellement énergétique : colza, tournesol, soja, et palme

Pour l'historique cf. annexe

L'utilisation industrielle de ces huiles en France s'est beaucoup développée, tirée par la production d'agro-carburant (biodiesel), qui est passée de 0,5 million en 2006 à près de 2 millions de tonnes en 2010.

Les autres utilisations industrielles des huiles végétales sont principalement la fabrication de lubrifiants, de revêtement (peintures), et la lipochimie.

Dans le cadre de l'obligation d'incorporation d'agro-carburants (7 % à incorporer dans le diesel en 2010) et d'une fiscalité incitative (incorporation obligatoire sous peine de payer une Taxe Générale sur les Activités Polluantes), les producteurs français d'agro-carburants disposent de quotas de production agréée.

Les Douanes disposent du montant annuel des ventes sur le marché français d'EMHV agréé (biodiesel). Les données des Douanes distinguent l'EMHV agréé en provenance d'unités de production françaises de celui en provenance d'unités de production européennes dans le cadre d'appels d'offre européens.

A partir de 2006, le calcul de l'EMHV est basé sur le montant des ventes d'EMHV agréé en provenance d'unités de production françaises {Les ventes d'EMHV non agréé ne sont pas prises en compte dans ce calcul, elles ne peuvent être produites dans les usines françaises. Les Douanes ont créé en 2008 un code NC8 « 38249091 » pour le suivi statistique de leurs échanges qui baissent entre 2008 et 2010 }.

Le montant des ventes annuelles d'EMHV agréé, estimé par la sous-direction des statistiques de l'énergie du ministère en charge du développement durable, des transports et de l'énergie, est converti en huile brute avec un coefficient technique de 1,05.

On estime ensuite la répartition du montant total d'EMHV par type d'huile :

- ❖ Nous commençons par calculer par type d'huile, le solde des échanges du commerce extérieur des huiles à usage technique ou industriel (Douanes), y compris pour la fabrication de produits pour l'alimentation animale. On soustrait ensuite la part estimée pour la fabrication de produits pour l'alimentation animale, car elle est déjà comptabilisée dans le poste « alimentation animale ». On mobilise pour ce faire les données individuelles des importateurs et leur activité principale qui permet de les classer par type de production : fabrication pour l'alimentation animale, industrie agro-alimentaire, autres industries, EMHV, commerce. Toutefois pour l'huile de palme (à usage technique ou industriel autre que pour la fabrication de produits pour l'agro-alimentaire), la prise en compte du solde du commerce extérieur n'a été retenue qu'à partir de la campagne 2006-2007. Sinon, l'huile utilisée pour la production d'EMHV provenait de 20 à 38 % d'huile de palme, ce qui lui donnait une part trop importante selon les experts.
- ❖ Au solde obtenu, nous ajoutons pour le colza et le tournesol, la part de la production nationale destinée à un usage industriel. Cela donne un ordre de grandeur de l'utilisation de ces huiles pour le marché non alimentaire. Pour le colza, cette part de la production française d'huile destinée à l'industrie, est estimée par la part des ventes des adhérents de Huileries de France à l'industrie non alimentaire. Pour le tournesol, cette part de la production française d'huile destinée à l'industrie, est publiée sur le site internet du CETIOM (Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitains).

On respecte aussi, autant que faire ce peut, l'estimation mentionnée dans le rapport IGF de juillet 2008 : le soja et la palme fournissent des huiles qui peuvent poser des problèmes techniques importants, et les limitent de fait à une part maximale de 25 % environ dans les biodiesels incorporés.

Au final, les calculs donnent des ordres de grandeurs estimatifs, et visent à assurer la cohérence d'ensemble des différents usages des huiles par un effet de vase communicant : usage technique ou industriel (autre que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine) y compris énergétique, fabrication de produits pour l'alimentation humaine, fabrication de produits pour l'alimentation animale. On a aussi pris en compte les dires d'experts : environ 10 % de l'huile de colza, 80 % de l'huile de tournesol et 25 % de l'huile de soja sont utilisés pour la consommation humaine. Pour l'huile de palme, les échanges extérieurs permettent une approximation quantitative des utilisations.

- Autres huiles (à l'exclusion des huiles de colza, tournesol, soja, et palme)

Pour les huiles exclusivement importées, la distinction faite au niveau de la nomenclature des Douanes entre les huiles destinées à des usages techniques et industriels et celles destinées à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine sert à déterminer la répartition entre les usages techniques et alimentaires.

Lin : cette huile est exclusivement destinée aux usages industriels.

Ricin : cette huile est surtout importée pour la production de l'acide amino-undécanoïque qui sert à la fabrication de fibres synthétiques et de matières plastiques. De 3 à 5 000 tonnes l'an sont importées pour d'autres usages essentiellement techniques et industriels.

Arachide : l'huile échangée est essentiellement destinée à l'alimentation humaine.

Coprah (ou coco) : importations d'huiles brutes et raffinées destinées à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine (et hydrogénées réaffectées) - (réexportations) - (transformation) = utilisations pour la consommation humaine + la transformation.

Importations destinées à des usages techniques - réexportation = usages industriels + alimentation animale.

Alimentation animale : voir annexes 1 et 2 pour la méthode d'évaluation des utilisations d'huiles végétales.

Palmiste : les importations d'huiles brutes et raffinées sont généralement destinées à des usages industriels.

Les fabricants d'aliments pour animaux n'utiliseraient pas l'huile de palmiste.

Les importations destinées à l'alimentation humaine sont peu élevées. Elles sont affectées à la transformation (y compris le montant réaffecté des importations d'huiles hydrogénées), et pour le solde à la consommation humaine (si le solde est négatif, on réduit d'autant les usages industriels).

Coton : toute l'huile importée est destinée à la consommation humaine.

Maïs : en se référant aux échanges extérieurs, on constate que la part destinée à des usages techniques ou industriels est quasiment nulle à l'exportation et très faible à l'importation. Par analogie, on affecte la disponibilité intérieure en totalité à la consommation humaine, exceptée une faible quantité importée dont l'excédent est affecté aux usages industriels.

Autres huiles

La production et les importations (concentrées sur les positions 1515 90 99 et 1517 90 91) concernent essentiellement des huiles destinées à l'alimentation humaine.

Consommation humaine

Elle est calculée par solde du bilan, en aval des estimations des autres postes.

Autres informations

Produit de base transformé : il s'agit des quantités de graines triturées qui figurent au poste transformation du bilan des graines oléagineuses, données provenant des bilans des graines publiés par FAM pour le colza, tournesol et soja.

Le maïs (germes de maïs), comptabilisé dans la colonne " autres graines " du bilan des graines et fruits oléagineux est traité séparément dans le bilan huile.

La trituration de graines de lin directement par les tritrateurs est minime. La plus grande partie de la production de graines est exportée, mais d'autres secteurs que celui de la trituration utilisent de la graine de lin pour produire de l'huile. Cette production d'huile de lin n'est pas connue. En conséquence, la quantité estimée de graines de lin portées au poste transformation du bilan graines de lin n'a pas son équivalent au poste production du bilan de l'huile de lin (qui est égale à zéro).

Stocks : l'état des stocks dressé par Huileries de France dans son bulletin statistique mensuel donne la répartition entre les huiles brutes et raffinées stockées en usines ou en dépôts après fabrication (les tonnages sont exprimés en équivalent raffiné pour les huiles fluides).

Taux d'auto-provisionnement

Production utilisable (indigène) / Utilisations intérieures.

Annexe : Historique de la méthodologie depuis 2006-2007

Production utilisable

Jusqu'en 2008-2009 :

Les chiffres de la production française d'huile (par type d'huile, sauf l'huile de maïs et de coton non renseignées) sont ceux de l'enquête mensuelle de branche du SSP sur les huiles et tourteaux (données = production d'huile brute).

Jusqu'en 2006-2007 :

Huile de maïs : la production d'huile de maïs provenant des germes récupérés au cours du processus de fabrication de l'amidon est estimée. En effet, selon le syndicat des industries de produits amylicés, la production d'huile de maïs serait dispersée (tritrateurs, amidonniers, ...). La production est donc estimée à partir des coefficients appliqués aux produits compensateurs dans le cadre du régime de perfectionnement actif du commerce extérieur (soit 6,10 % pour passer du maïs grain traité par les amidonniers au germe de maïs).

Autres huiles : la production d'huile de pépin de raisin n'était plus communiquée depuis fin 1998, suite à la mise en liquidation judiciaire du principal producteur. En l'absence de données tant sur la production que le commerce extérieur, le bilan de l'huile de pépin de raisin n'a pu être réalisé de la campagne 1998/1999 à la campagne 2002/2003. Les données de production sont à nouveau disponibles depuis la campagne 2003/2004.

Usages industriels, alimentation animale et consommation humaine

Jusqu'en 2006-2007 :

Les syndicats des industries consommatrices d'huiles ne disposent généralement pas de la ventilation des diverses huiles utilisées.

Dans ces conditions, ventiler l'utilisation intérieure totale selon les divers usages possibles pour chaque type d'huile s'avère difficile. Les échanges extérieurs constituent cependant une bonne source d'information pour mener l'opération.

Pour les huiles et graisses exclusivement importées, la distinction faite au niveau de la nomenclature des Douanes entre les huiles destinées à des usages techniques et industriels et celles destinées à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine constitue une bonne approche pour déterminer la répartition entre les usages techniques et alimentaires.

Autres huiles (colza, tournesol, soja, maïs, autres)

- Colza

Jusqu'en 2006-2007 :

Usages industriels : les huiles produites à partir de la trituration des graines oléagineuses sous contrat gel industriel (GI) et aide aux cultures énergétiques (ACE) sont le plus généralement estérifiées pour être utilisées sous forme de biocarburant (Ester Méthylique d'Huile Végétale), additif au gasoil ou au fuel domestique. FranceAgriMer assure le suivi de la production d'oléagineux sous contrat GI et ACE. Les quantités livrées de graines oléagineuses sous contrat GI et ACE permettent d'évaluer les utilisations intérieures d'huile pour l'industrie (Livraisons d'huile (GI + ACE) - Solde des échanges d'huile à usage industriel - Variation de stocks). Les stocks sont estimés à partir des ventes en France d'EMHV suivies par les Douanes (débouché industriel de loin le plus important pour l'huile de colza et qui est assuré en quasi totalité à partir de la production nationale).

Les graines oléagineuses GI et ACE d'une campagne sont considérées comme triturées en totalité pendant la campagne et toute l'huile produite est affectée à la campagne de production. Dans les faits, les industriels disposeraient d'un délai correspondant à deux campagnes pour triturer les graines oléagineuses GI et ACE. De ce fait, l'effet stock induit se trouve reporté sur la consommation humaine, poste à partir duquel l'équilibre emplois ressources du bilan est réalisé.

La production d'huile de colza érucique est faible. Également sous contrat GI, le colza érucique a d'autres débouchés (détergents, émulsifiants, lubrifiants) que ceux du colza 00 (EMHV).

- Tournesol

Jusqu'en 2006-2007 :

Usages industriels : les utilisations d'huile de tournesol destinée à l'E.M.H.V. et la chimie sont déterminées selon les mêmes principes que pour le colza, les quantités mises en jeu étant bien moindres.

- Soja

Jusqu'en 2006-2007 :

La production française d'huile de soja est peu élevée et se composerait pour l'essentiel d'huile destinée à des usages alimentaires si l'on se réfère aux données du commerce extérieur où les exportations sont toujours destinées à des usages alimentaires.

Alimentation animale : l'utilisation est estimée selon la même méthode que le colza et le tournesol.

Utilisation industrielle : les importations d'huile de soja à usage industriel sont affectées aux utilisations industrielles, auxquelles on ajoute 4 à 5 000 tonnes d'huile d'origine indigène.

Alimentation animale, usages industriels et consommation humaine

Jusqu'en 2008-2009 :

Les syndicats des industries consommatrices d'huiles ne disposent généralement pas de la ventilation des diverses huiles utilisées.

Dans ces conditions, ventiler l'utilisation intérieure totale selon les divers usages possibles pour chaque type d'huile s'avère difficile. Et l'éclatement pour les huiles énergétiques, à un niveau plus fin comme l'EMHV, recommandé par EUROSTAT, n'est pas facile à réaliser.

A compter de la campagne 2006/2007, les procédures mises en œuvre pour l'évaluation des utilisations industrielles des principales huiles végétales ont été révisées.

Basée sur les déclarations de surfaces en jachères industrielles et éligibles à l'Aide aux Cultures Énergétiques, la méthode précédemment employée reconstituait une production française commercialisable de biocarburants qui n'était plus en accord avec les ventes de la production française d'EMHV agréés déclarées par les Douanes.

- Huiles à usage potentiellement énergétique : colza, tournesol, soja, palme

Colza

Alimentation animale : les quantités sont déterminées une année sur trois, à l'occasion de l'enquête sur les matières premières de l'alimentation animale réalisée par le SSP (la dernière remonte à 2010 pour les données sur 2009). L'enquête permet de disposer de données précises sur les utilisations d'huiles par les fabricants d'aliments composés et d'allaitements. Entre deux enquêtes, l'évaluation des quantités d'huile repose sur l'évolution de la production d'aliments composés et sur la tendance constatée entre les deux dernières enquêtes connues.

Les huiles utilisées pour la production des aliments composés sont l'huile de colza, de tournesol, de soja et de palme. Mais il y a également des huiles végétales acides dont l'origine n'est pas précisée par l'enquête. Selon l'Institut Technique des Entreprises du secteur des corps Gras et les négociants en huile, ces huiles acides sont des sous-produits du raffinage des huiles destinés surtout à l'alimentation animale et pour le reste à la lipochimie.

Huiles acides : poste 38231990 de la nomenclature douanière qui ne figure pas dans la liste EUROSTAT et qui ne donne par ailleurs aucune indication sur le type d'huile importée. En conséquence, la répartition par type d'huile acide est effectuée sur la base du prorata des huiles brutes raffinées en France et ne peut prendre en compte les importations d'huiles acides qui se développent sensiblement depuis l'interdiction des graisses animales fin 2000. Voir l'annexe sur l'utilisation d'huile en alimentation animale en 2007/2008.

Usages industriels :

On applique un coefficient au montant d'EMHV calculé (environ 90 % du débouché du colza industriel est du biodiesel).

Utilisation d'huile de colza pour la fabrication de margarine et de produits blancs : voir le bilan des huiles préparées.

Consommation humaine : solde du bilan.

Tournesol

Alimentation animale : voir l'annexe sur l'utilisation d'huile en alimentation animale en 2007/2008.

Usages industriels :

On applique un coefficient au montant d'EMHV calculé (source CETIOM : 80 % du débouché du tournesol industriel est du biodiesel).

Utilisation d'huile de tournesol pour la fabrication de margarine et de produits blancs : voir le bilan des huiles préparées.

Consommation humaine : solde du bilan.

Soja

La production française d'huile de soja est peu élevée et se composerait pour l'essentiel d'huile destinée à des usages alimentaires si l'on se réfère aux données du commerce extérieur où les exportations sont toujours destinées à des usages alimentaires.

Alimentation animale : voir l'annexe sur l'utilisation d'huile en alimentation animale en 2007/2008.

Usages industriels : les importations d'huile de soja à usage industriel sont affectées aux utilisations industrielles (codes NC8 15071010, 15079010, et 15079090, suivant les importations déclarées par le 1^{er} fabricant de biodiesel français).

Consommation humaine : solde du bilan.

Palme

Alimentation animale : voir l'annexe sur l'utilisation d'huile en alimentation animale en 2007/2008.

Usages industriels : l'excédent d'importation des positions 15111010, 15119091, 15119011, 1511 90 19 (fractions solides raffinées et non raffinées, y compris stéarine) est affecté aux usages industriels et à l'alimentation animale.

Consommation humaine : solde du bilan.

Annexe : utilisation d'huile en alimentation animale en 2007/2008

L'enquête triennale 2006 sur les matières premières de l'alimentation animale fait apparaître une utilisation de 162 000 tonnes d'huiles végétales dont 69 000 tonnes d'huiles fluides (colza, soja, tournesol), 67 000 tonnes d'huiles de palme et 26 000 tonnes d'huiles acides.

La production d'aliments pour animaux a augmenté de 1,5 % entre 2007 et 2008 (source Agreste IAA IPI Alimentation Animale). On peut estimer à 170 520 tonnes le besoin d'huiles pour l'alimentation animale en 2008, dont 72 500 tonnes d'huiles fluides (colza, soja, tournesol), 70 450 tonnes d'huiles de palme et 27 570 tonnes d'huiles acides.

Le besoin total en huiles végétales peut être estimé à :

second semestre 2007 : 84 000 tonnes

premier semestre 2008 : 85 620 tonnes, soit au total 169 260 tonnes pour la campagne auxquelles il convient d'ajouter 10 150 tonnes pour le *pet food* (augmenté de 1,6 % entre 2007 et 2008 source Agreste IAA IPI Alimentation Animale) soit 179 410 tonnes au total.

Répartition par type d'huile en 2007:

Huile de palme

disponibilité pour les usages industriels et alimentation animale de 231 000 tonnes (solde des codes nc8 15111010, 15119011, 15119019, 15119091) dont 71 760 tonnes sont affectées à l'alimentation animale.

Huiles acides (co-produit du raffinage de l'huile)

On les estime à 26 900 tonnes environ, réparties au prorata du raffinage des huiles brutes :

Colza : 18 300 tonnes ;

Tournesol : 6 950 tonnes ;

Arachide : 550 tonnes ;

Soja : 1 100 tonnes.

Huiles fluides

On les estime à 71 760 tonnes environ réparties au prorata de la production d'huiles brutes :

Colza : 49 500 tonnes ;

Tournesol : 19 500 tonnes ;

Soja : 2 200 tonnes.

Autres : 550 tonnes.

Huile de coprah :

disponibilité pour les usages industriels et alimentation animale de 52 700 tonnes, dont 8 970 tonnes sont affectées à l'alimentation animale, l'utilisation proprement industrielle de ce type d'huile étant réservée surtout à la production des savons ordinaires.

Répartition par type d'huile en 2008:

Huile de palme

disponibilité pour les usages industriels et alimentation animale de 264 000 tonnes (solde des codes nc8 15111010, 15119011, 15119019, 15119091) dont 74 650 tonnes sont affectées à l'alimentation animale.

Huiles acides (co-produit du raffinage de l'huile)

On les estime à 27 100 tonnes environ, réparties au prorata du raffinage des huiles brutes :

Colza : 19 240 tonnes ;

Tournesol : 6 290 tonnes ;

Arachide : 420 tonnes ;

Soja : 1 130 tonnes.

Huiles fluides

On les estime à 72 260 tonnes environ réparties au prorata de la production d'huiles brutes :

Colza : 51 100 tonnes ;

Tournesol : 18 100 tonnes ;

Soja : 2 600 tonnes.

Autres : 460 tonnes.

Huile de coprah :

disponibilité pour les usages industriels et alimentation animale de 52 700 tonnes, dont 8 970 tonnes sont affectées à l'alimentation animale, l'utilisation proprement industrielle de ce type d'huile étant réservée surtout à la production des savons ordinaires.